

Communiqué de presse

Mars 2024

Aménagement territorial – Signatures du contrat « Territoires en Action », des conventions « Centralités rurales en Région » et Leader entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et les territoires du Pays Val de Loire Nivernais

Le jeudi 7 mars, en présence de Eric HOULLEY, Vice-Président de la Région en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels, ont lieu les signatures du :

- contrat « Territoires en Action » entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays Val de Loire Nivernais ;

- les conventions « Centralités rurales en Région » des communes de Cosne-Cours-sur-Loire, Donzy, Pouilly-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Prémery, Guérigny, Imphy, La Machine, Decize, Saint-Pierre-le-Moûtier ;

- et la convention LEADER du GAL Val de Loire Nivernais pour un soutien optimisé aux projets de développement local.

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région investit près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » (TEA) afin d'accompagner les projets des collectivités contribuant autant à leur adaptation au changement climatique qu'à leur attractivité.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, ont signé, signent ou signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils bénéficieront ainsi de financements de la Région pour les soutenir dans la mise en œuvre de leurs projets, sur des sujets variés, tels que : la construction d'équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), la rénovation énergétique du bâti public, l'aménagement d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, le déploiement de pistes cyclables, et/ou le traitement d'espaces dégradés ou de friches.

Les projets retenus répondent à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtiminaire.

Ces nouveaux contrats étayent, par ailleurs, des projets conformes aux priorités de la Région et à la stratégie de développement des territoires, concernant, notamment :

- L'adaptation au changement climatique ;
- La consolidation d'offre de services à la population ;
- Le développement des mobilités durables du quotidien ;
- L'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent, en outre, avec d'autres dispositifs de la Région (Centralités rurales en région, Fonds d'aide aux projets, soutien aux Parcs naturels régionaux) mis à disposition des territoires, ainsi qu'avec des programmes de l'Union européenne LEADER, FEDER Territorial), assurant un soutien optimisé au développement local.

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

Dans le cadre de ce contrat, le Pays Val de Loire Nivernais bénéficiera d'un soutien de la Région de 7 005 396 euros. Le Pays Val de Loire Nivernais a conçu sa stratégie de territoire autour de trois ambitions et quatre axes :

- **Ambition 1 - Un aménagement durable, équilibré et attractif du territoire**
 - Axe 1 : Accompagner la revitalisation des pôles urbains et des centre-bourgs ;
 - Axe 2 : Garantir un maillage pertinent et adapté d'équipements et de services à la population, notamment la santé ;
 - Axe 3 : Apporter des réponses adaptées aux jeunes et favoriser leur accueil ;
 - Axe 4 : Valoriser l'identité du territoire ;
 - Axe 5 : Réduire la fracture numérique ;
 - Axe 6 : Soutenir et développer les infrastructures et les services à rayonnement supra-intercommunal.

- **Ambition 2 - Un développement économique durable qui s'appuie sur les ressources du territoire**
 - Axe 1 : Appuyer l'attractivité économique des territoires du Pays ;
 - Axe 2 : Faire de nos richesses patrimoniales (naturelles, bâties, immatérielles) un levier de développement touristique ;
 - Axe 3 : Promouvoir une agriculture locale et permettre une alimentation durable ;
 - Axe 4 : Développer la formation et faciliter l'adaptation des compétences aux métiers de demain.

- **Ambition 3 - Un développement qui préserve les ressources**
 - Axe 1 : Réduire la dépendance énergétique du territoire et promouvoir les énergies renouvelables ;
 - Axe 2 : Développer une mobilité respectueuse de l'environnement ;
 - Axe 3 : Gérer durablement les ressources et préserver la biodiversité.

La mise en œuvre du projet de territoire se décline en quatre axes :

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique. A ce titre sont prévus des projets de réhabilitation et de requalification des espaces dégradés et des friches, de rénovation énergétique du bâti et le développement des circuits-courts et de l'approvisionnement local (30% de l'enveloppe)
2. Conforter l'attractivité par le développement de services à la population grâce au soutien à des projets y répondant. A ce titre, plusieurs opérations sont envisagées tels que et la construction d'une maison des étudiants à Nevers et la création d'un espace de travail partagé dans le cadre de la requalification du parc thermal à Pougues-les-Eaux (34.2% des financements mobilisables).
3. Faciliter l'accès à la santé, notamment en soutenant les actions structurantes du Contrat local de santé en faveur de la démographie médicale et de projets de maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) (Pouilly-sur-Loire, Decize, Cosne-sur-Loire), ainsi que la construction d'une maison des internes (4.8% de l'enveloppe).
4. Favoriser les mobilités durables du quotidien par l'accompagnement d'actions portées par les EPCI compétents (5% de l'enveloppe) .
Accompagner les dynamiques de revitalisation des pôles de l'armature urbaine (axe proposé par le Pays), en complément de l'intervention régionale pour les pôles éligibles au dispositif Centralités Rurales en Région (19.3% de l'enveloppe). A ce titre, le Pays mobilise son ingénierie.

CONTACTS PRESSE

A ce stade, le territoire maintient 6.8 % de son enveloppe non-affectée. Ces crédits restants pourront être ventilés sur un ou plusieurs axes en cours d'exécution du contrat.

Le contrat prévoit, par ailleurs, une bonification « ville moyenne » de 800 000 euros au bénéfice de Nevers, de façon à accompagner des projets d'agglomération stratégiques visant à renforcer ses fonctions de centralité et notamment la restructuration du centre des expositions. Celle-ci bénéficiera d'une enveloppe de la Région (complémentaire et exceptionnelle) de 0.5 M€ (au titre de l'économie).

Ce territoire est également éligible aux fonds européens du FEDER rural ciblant 4 thématiques :

- Villages intelligents ;
- Mobilité durable ;
- Renouvellement urbain en milieu rural ;
- Tourisme et culture.

A noter que **la Communauté d'Agglomération de Nevers est également éligible au FEDER urbain 2021-2027** ciblant 5 thématiques :

- Infrastructures vertes en ville ;
- Mobilités durables urbaines ;
- Renouvellement urbain ;
- Tourisme durable, patrimoine et culture ;
- Ville intelligente et durable.

A ce titre, elle bénéficie d'une enveloppe de 3 300 000 €.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DES CONVENTIONS « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DES COMMUNES DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE, DONZY, POUILLY-SUR-LOIRE, LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, PRÉMERY, GUÉRIGNY, IMPHY, LA MACHINE, DECIZE, SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville, les territoires de projets et les PNR, et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralité et de fragilité, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues fragiles.

CONTACTS PRESSE

En cohérence avec les orientations du SRADDET, ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation (antérieure à 5 ans) pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et soutenir un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne, ensuite, les communes conventionnées pour des projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'écoconditions) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 102 communes**.

Les orientations stratégiques des communes de La Charité-sur-Loire, Prémery, Guérigny (figurant dans leur convention Opération de revitalisation de territoire (ORT) signée avec la Communauté de communes des Bertrange) sont de :

- Structurer le territoire ;
- Valoriser les ressources ;
- Développer de nouveaux services.

Les orientations stratégiques des communes d'Imphy, La Machine, Decize (incluses dans leur convention ORT signée avec la Communauté de communes Sud Nivernais) ciblent :

- Développement et la consolidation des services de proximité ;
- Amélioration de l'habitat sur le centre-bourg et sa périphérie afin de permettre un saut qualitatif du parc de logements publics et privés ;
- Redynamisation du commerce ;
- Rénovation des espaces publics.

Les orientations stratégiques de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire (figurant dans la convention Action Cœur de Ville) sont :

- Maintenir l'économie présentielle du centre-ville ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville ;
- Protéger l'identité bâtie de la ville et lutter contre la précarité énergétique ;
- Développer la mobilité alternative et lutter contre les GES.

CONTACTS PRESSE

Les orientations stratégiques de la commune de Donzy (conformes à sa stratégie de revitalisation) sont de :

- Rendre le centre-bourg animé et attractif ;
- Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale ;
- Améliorer l'habitat et la cadre bâti ;
- Renforcer le rapport à l'eau et au végétal.

Les orientations stratégiques de la commune de Pouilly-sur-Loire (conformes à sa stratégie de revitalisation) sont :

- le renforcement de l'activité commerciale ;
- la mise en valeur de l'habitat.
- Réorganisation de la circulation et du stationnement
- Mise en valeur du patrimoine végétal et des espaces publics
- Création de lieux de destination et de rencontre

SIGNATURE DE LA CONVENTION LEADER DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

Dans le cadre de cette convention LEADER 2023-2027, le territoire bénéficiera d'une enveloppe de 2 119 335 € de fonds européen FEADER. Celle-ci permettra de soutenir la réalisation de projets répondant aux besoins du territoire et de financer l'ingénierie du Pays permettant d'animer la stratégie du territoire et d'accompagner les porteurs.

La stratégie LEADER de ce territoire cible quatre thématiques :

Le plan d'actions LEADER repose sur le projet de territoire, socle de toutes les contractualisations du Pays. Il vise à prolonger et amplifier certaines actions menées par le Pays depuis plusieurs années, et d'en soutenir de nouvelles. Afin d'avoir un nombre d'actions resserré, et d'assurer la complémentarité de LEADER avec les autres dispositifs financiers (actions non financées ou en complétant un plan de financement et assurant un effet levier), le plan d'actions s'articule autour de 4 thématiques

- ➔ Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique,
- ➔ Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens,
- ➔ Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable,
- ➔ Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

A noter également une volonté de simplification pour ce nouveau programme Leader avec la mise en place d'une contrepartie régionale systématique (7M€ supplémentaires inscrits au budget jusqu'en 2027) : chaque porteur de projet constituera un seul dossier pour l'aide européenne LEADER et la contrepartie régionale ; et quand le projet aura un coût inférieur à 200.000€ HT, ces deux aides couvriront la totalité des dépenses du projet (hors la participation obligatoire du porteur).

CONTACTS PRESSE

Les **Groupes d'Action Locale (GAL)**, qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. À ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour **divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les différents territoires concernés signeront le Jeudi 7 mars 2024

15h30 à Pouilly-sur-Loire

Tour Pouilly Fumé, 30 Rue Waldeck Rousseau à Pouilly sur Loire

15h30-16h15 : Visite des aménagements de Pouilly-sur-Loire financés par C2R

16h15-17h30 Discours et signatures

les conventions « Centralités rurales en Région » avec les communes de Cosne-Cours-sur-Loire, Donzy, Pouilly-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Prémercy, Guérigny, Imphy, La Machine, Decize, Saint-Pierre-le-Moûtier

19h00 à Nevers

stade du pré Fleuri - USON NEVERS RUGBY

20bis Rte de Lyon - Sermoise-sur-Loire

Le contrat TEA du Pays Val de Loire Nivernais et la convention LEADER 2023-2027 du GAL du Pays Val de Loire Nivernais

en présence d'Eric HOULLEY

Vice-Président de la Région

en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels

La presse est invitée à ces signatures

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 81 61 61 08